

ont convenu que l'allocation supplémentaire maximale devrait se chiffrer à \$3,500, ce qui constitue un compromis qui n'a pas été accepté parce que le ministre estimait que trois fois et demie le montant n'était pas un arrangement raisonnable et que le gouvernement, dans sa sagesse, a décidé qu'il ne pouvait pas justifier cette dépense. Je ne crois pas que ce compromis de \$3,500 était insensé. J'admets avec le député de Grenville-Carleton (M. Blair) que le comité devrait revenir sur ce point et j'espère sincèrement qu'il le fera.

Inutile d'aller plus loin. Les anciens combattants savent que le compromis du gouvernement est nécessaire. Nombre d'entre eux se réjouiront, je pense, des changements apportés. Je félicite le ministre au sujet de la condition qu'il a grandement modifiée. C'est tout à son honneur, je crois, et cela apportera d'excellents éléments de solution aux problèmes qui sont une source d'ennuis pour les anciens combattants depuis de nombreuses années. Je veux parler de la création du Conseil de révision des pensions. J'espère qu'il réglera certains des problèmes débattus dans le passé. Ce sera une révision finale. Comme le député de Grenville-Carleton et d'autres, je pense qu'il sera plus difficile d'obtenir l'autorisation d'appel maintenant qu'en vertu de l'ancien régime. La chose était déjà très difficile sous l'ancien régime. Cependant, je crois que c'est un progrès.

Il est malheureux que nous n'ayons pas inclus dans cette mesure législative, qui sera la charte des anciens combattants pendant de nombreuses années, une disposition d'indexation qui, d'une façon très régulière, permettrait de tenir compte de l'évolution des besoins des anciens combattants et établirait une méthode spécifique pour majorer l'allocation des anciens combattants au fil des années sans avoir à demander l'intervention du Parlement.

Je félicite le ministre, le président du comité, les témoins et les membres du comité. Les avis que les associations d'anciens combattants nous donnent depuis si longtemps ont été précieux. J'ai aussi été très heureux des explications et de l'aide fournies au comité par les fonctionnaires du ministère. Je ne suis pas de ceux qui, très souvent, sont en mesure de féliciter les fonctionnaires d'un ministère de l'aide apportée aux députés. Dans le ministère en cause ici, toutefois, les fonctionnaires ont manifesté une indépendance qui, en maintes occasions, a favorisé les anciens combattants. J'espère de tout cœur qu'il en sera de même à l'avenir.

M. Perrault: Voilà une bonne attitude libérale.

M. Peters: Libérale au sens propre du mot. Depuis mon arrivée ici, il y a 15 ans, j'ai remarqué qu'au comité des affaires des anciens combattants, les députés faisaient preuve de bien peu d'esprit de parti à l'égard des mesures législatives. Le comité s'est montré libéral, encore dans le sens propre, dans son étude de la mesure dont nous sommes saisis. J'ose espérer que cette attitude se maintiendra aussi longtemps que cette mesure législative s'imposera au Canada.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne parlerai pas longtemps ce soir. Il est sûr que les observations des députés de l'opposition et de ce côté-ci

de la Chambre traduisent l'esprit dans lequel le comité permanent des affaires des anciens combattants a fait son rapport; je ne doute pas que ce rapport ait été très utile au gouvernement dans la préparation de la présente mesure.

Comme les députés l'ont déjà signalé, la révision de la loi sur les pensions fut amorcée en 1965. Une commission, un comité permanent de la Chambre et la série de témoins qui y ont comparu y ont participé. Le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et le député de Shefford (M. Rondeau), en parlant des groupes qu'ils représentent à la Chambre, ont rendu, je crois, l'atmosphère dépourvue d'esprit de parti dans laquelle le comité a poursuivi son travail. Il est évident que la mesure dont nous sommes saisis est très détaillée. Le comité avait pour tâche d'étudier un volumineux rapport et un nombre considérable de recommandations. Ce n'est qu'au comité de la Chambre auquel on le confiera qu'on pourra étudier les procédures assez détaillées établies dans le projet de loi.

A mon avis, ceux qui étudient la procédure parlementaire devraient considérer la façon de procéder du comité parlementaire qui a examiné de façon détaillée le Livre blanc. Le ministre a déclaré que le gouvernement avait fait preuve de souplesse. Pour ma part, comme tous les membres du comité, je sais que c'est tout à fait vrai. Les membres du comité ont examiné les témoignages et entendu les témoins sans idée préconçue, comme le ministre les avait invités à le faire. J'estime que le rapport unanime du comité a fortement influé sur le projet de loi dont nous sommes saisis.

• (9.50 p.m.)

Certains vis-à-vis ont soulevé de nombreux points, et je suis persuadé qu'ils le seront à nouveau en comité. Nous les examinerons et ils feront sans doute l'objet d'une nouvelle étude. J'espère toutefois que nous sommes rendus au point où tout retard sera restreint au minimum. En qualité de président, comme tous les membres du comité, j'ai été heureux de constater qu'il s'agit de la première mesure dont le Parlement a été saisi en 1971. Le ministre a dit regretter qu'elle n'ait pu être présentée avant le congé, mais nous n'y pouvions rien. Nous sommes cependant ravis que le projet de loi en soit au stade actuel. Sur ce, j'espère qu'il sera bientôt envoyé au comité, qui s'acquittera consciencieusement de sa tâche, j'en suis sûr.

M. F. J. Bigg (Pembina): Vu l'heure tardive, monsieur l'Orateur, et comme nous voudrions adopter la mesure aujourd'hui, je vais être bref. J'approuve la plus grande partie du projet de loi. Le comité a travaillé ferme et, comme l'a signalé notre aimable président, le rapport fut unanime. Il y aurait néanmoins une remarque importante à faire. Alors que l'on s'efforce aujourd'hui de décrier le Parlement, il y aurait lieu de signaler une chose plutôt mal connue du public, c'est la somme de travail accomplie par les députés. Les membres du comité sont venus consacrer trois semaines de leur prétendu congé d'été aux séances, afin que les organisations de vétérans de tout le Canada puissent se faire entendre. C'est là ce que